

val de gâtine

Un tri des déchets interdépartemental

Déchets et tourisme ont notamment été à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire de Val de Gâtine.

Déchets. Approbation des statuts de la SPL Unutri : Denis Onillon, vice-président chargé des ordures ménagères, a présenté le projet de création du futur centre de tri de La Tessoualle/Loublande. Val de Gâtine a délibéré une première fois en avril dernier. Lors de ce conseil communautaire, il a été validé et approuvé à l'unanimité le principe de la création d'un centre de tri interdépartemental pour le traitement des

déchets issus de la collecte sélective, mais aussi la participation à la constitution d'une société publique locale chargée de la mise en œuvre. Sont inclus dans les missions de la SPL (société publique locale) le portage de l'investissement et de la maîtrise d'ouvrage de ce nouvel outil public de valorisation, ainsi que le transport vers le centre de tri, pour bénéficier d'un prix mutualisé et d'une solidarité territoriale par un prix unique, quelle que soit la collecte des déchets recyclables.

Ce centre de tri sera construit sur les communes de Mauléon

(commune déléguée de Loublande) et de La Tessoualle. Communes situées à la confluence des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Maine-et-Loire (zone d'activités de la Croisée à Loublande-La Tessoualle). Le capital social est calculé en fonction de la population rattachée à chaque EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et syndicat mixte adhérents, pour l'exercice de la compétence traitement déchets ménagers, avec une action à un euro par habitant. Le montant total du capital s'élèverait donc à 1.010.692 €.

Tourisme. Par délibération du conseil syndical du plan d'eau de Cherveux/Saint-Christophe, Marie-Pierre Missieux, la présidente, sollicite auprès des deux adhérents (communautés Haut Val de Sèvre et Val de Gâtine), le versement complémentaire d'une participation aux frais d'étude de réhabilitation du plan d'eau, au prorata de leur population respective pour un montant total de 10.000 €. Soit 4.000 € pour Val de Gâtine et 6.000 € pour Haut Val de Sèvre. Accord des élus. Pour rappel, la somme de 26.906 € a déjà été versée.



Mazières en Gâtine